



attention à...

Réervations pour la pose **COLLÉE** de carrelage sur canalisations et canalisations + isolant

La pose collée d'un carrelage sur canalisations impose de prévoir dès la conception, puis de réaliser effectivement les différentes hauteurs minimales nécessaires sous carrelage (pour ravoilage, sous-couche isolante, mortier de scellement...). Et ce, afin d'éviter de futurs décolllements ou fissurations.

■ Le constat :

- les carreaux se fissurent à l'aplomb des canalisations ;
- le carrelage s'affaisse par endroits.

■ Les causes :

- **défauts de conception de l'ouvrage :**
 - réservation insuffisante,
 - compressibilité de la sous-couche isolante inadaptée à l'usage du local ;
- **défauts de mise en œuvre :**
 - absence de ravoilage sur les tuyaux qui sont enrobés dans le mortier de pose,
 - la sous-couche isolante est posée directement sur les canalisations. C'est interdit !
 - la sous-couche est posée de part et d'autres des tuyaux. Le tout est recouvert d'une autre plaque isolante. C'est également interdit !

Analyse des risques

Réservation et compressibilité insuffisantes, faible épaisseur du mortier

- La réservation insuffisante n'a pas permis la réalisation d'un ravoilage. L'épaisseur du mortier de pose ou de la chape est trop faible au-dessus des canalisations. Ces dernières créent un point dur dans le carrelage qui favorise l'apparition de fissures.
- Si la compressibilité de la sous-couche est insuffisante pour l'usage ou si cette dernière est posée directement sur les tuyaux, elle se tasse entraînant par la suite le tassement du complexe carrelé. À la longue, les carreaux se fissurent et cassent.



Illustration Thierry Bel

Réervations pour la pose collée de carrelage sur canalisations et canalisations + isolant

Prévention

La pose collée de carrelage relève du CPT 3267_V3, la mise en œuvre de l'isolant relève du DTU 26.2/52.1.

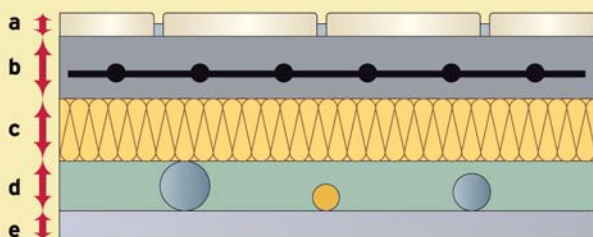
Au stade de la conception

Le maître d'œuvre doit absolument prévoir une réservation suffisante pour pouvoir réaliser un ravaillage conformément aux DTU.

Choix de la compressibilité de la sous-couche (SC) :

- SC1 = Peu compressible ;
- SC2 = Compressible.

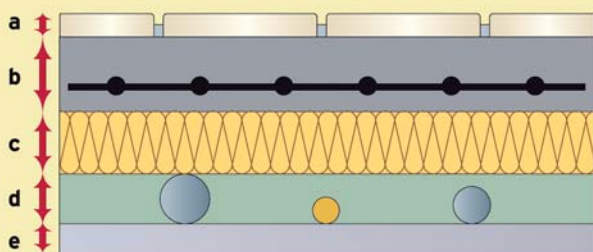
Au stade de l'exécution



Pose collée sur isolant de classe SC1 + canalisations

- a. Carrelage
- b. Chape sans treillis avec 6 cm mini, ou avec treillis si 5 cm mini
- c. Sous-couche isolante de classe SC1
- d. Ravaillage obligatoire sur canalisations et fourreaux
- e. Plancher ou dallage

Exemple de réservation totale de 15 cm
(a : 1 cm ; b : 5 cm ; c : 5 cm ; d : 4 cm)



Pose collée sur isolant de classe SC2 + canalisations

- a. Carrelage
- b. Chape avec treillis, épaisseur mini 6 cm
- c. Sous-couche isolante de classe SC2
- d. Ravaillage obligatoire sur canalisations et fourreaux
- e. Plancher ou dallage

Exemple de réservation totale de 16 cm
(a : 1 cm ; b : 6 cm ; c : 5 cm ; d : 4 cm)



Attention : Le ravaillage doit venir à fleur de la canalisation la plus haute afin d'offrir un support parfaitement plan.

Pour en savoir plus

- CPT n° 3267_V3 Revêtements de sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles dans les locaux P3 au plus en travaux neufs, mai 2006.
- Norme NF DTU 26.2 (P14-201) Travaux de bâtiment - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques, avril 2008.
- Norme NF P61-203 (Partie commune au DTU 26.2 et au DTU 52.1) Mise en œuvre des sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage, décembre 2003.
- Calepin de chantier Revêtements de sols scellés et mise en œuvre de sous-couches conçu par l'UNECB-FFB (Union nationale des entrepreneurs céramistes du bâtiment) et l'Una Maçonnerie-carrelage de la Capeb.
- MÉMO CHANTIER® Sols carrelés, quelques bonnes pratiques en locaux à faibles sollicitations (P2, P3), téléchargeable sur le site www.qualiteconstruction.com.
- Plaquette Réervations pour la pose de sols carrelés - Locaux intérieurs à faibles sollicitations P2-P3 (sans siphon de sol) et sols extérieurs (balcon, loggia, terrasse), téléchargeable sur le site www.qualiteconstruction.com.